

COMMUNE DE ST DIDIER EN VELAY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 07 novembre 2024

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal au sein du Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique que par courrier en date du 01/07/2024 (courrier reçu en Mairie le 01/07/2024), Mme Julia TOUYARD a informé M. le Maire de sa volonté de démissionner de sa fonction de Conseillère Municipale.

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et M. le Sous-Préfet en a été informé.

Le suivant sur la liste « Dialoguons pour agir » M. Maurice SOUVIGNET a démissionné (courrier reçu en Mairie le 25/07/2024), ainsi que la suivante sur la même liste Mme Guislaine VIALLETON (courrier reçu en Mairie le 13/08/2024).

Conformément à l'article L270 du Code Electoral, M. José HERNANDEZ, suivant immédiat sur la liste « Dialoguons pour agir » dont faisait partie Mme Julia TOUYARD lors des dernières élections municipales est installé au sein du Conseil Municipal.

2. Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale au sein du Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique que par courrier en date du 19/09/2024 (courrier reçu en Mairie le 16/10/2024), Mme Karine PERAUD a informé M. le Maire de sa volonté de démissionner de sa fonction de Conseillère Municipale.

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et M. le Sous-Préfet en a été informé.

Conformément à l'article L270 du Code Electoral, Mme Annie LARDON, suivante immédiate sur la liste « Poursuivre et réussir ensemble » dont faisait partie Mme Karine PERAUD lors des dernières élections municipales est installée au sein du Conseil Municipal.

Emmanuel SALGADO les remercie d'avoir accepté de siéger au sein du Conseil Municipal. Il fait un point sur les projets en cours : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du centre bourg en collaboration avec la Communauté de Communes « Loire-Semène », Interconnexion sur le barrage des Plats et sur le barrage de

Lavalette pour amélioration des ressources en eau, Aménagement de l'Espace Régis Vidal, Etude photovoltaïque sur

les bâtiments communaux, Aménagement Bd des Jardins, Places des Vallards et du Senis, Travaux réseaux d'eau potable et d'eaux usées sur la RD 500 Avenue de la Gare, Construction de deux tennis couverts, Aménagement de la place des Droits de l'Homme.

3. Vérification du quorum

Absents excusés :

Sylvain BARRIER
Gwendoline LEHMANN
Johanna MILLET
Monique REYNAUD
Julie TARERAT

Pouvoirs :

Sylvain BARRIER à Martine GINET
Gwendoline LEHMANN à Bruno DUFAURE DE CITRES
Johanna MILLET à François PAULLENARD
Monique REYNAUD à Françoise CHALANCON-LYOTHIER
Julie TARERAT à Sylvie MARCOUX

4. Nomination du secrétaire de séance

Françoise CHALANCON-LYOTHIER

5. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2024

Frédéric LARGERON souhaite que dans les questions diverses soit ajouté : « M. Alain ROMEYER a évoqué la pollution d'eau d'un ruisseau à Robert (photos à l'appui). »
Accord d'Emmanuel SALGADO

1 abstention, Approuvé à la majorité

6. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Etude de sol Parcelle AT 88 Route du Prège (Construction deux courts de tennis couverts) : AMGV (3 700.00 € H.T.)
- Acquisition matériel sportif 1 paire de filets de football + 1 système de relevage pour buts : INTERSPORT (641.66 € H.T.)
- Installation électrique local sous parking Mairie : Sarl COLLARD-TARDIEU (937.00 € H.T.)

- Travaux complémentaires (pose d'appuis en galva + pose descente d'eaux pluviales toiture local Service Technique : SOCOMA (3 610.00 € H.T.)
- Remplacement capot de lanterneau Ecole F. Dolto : SOCOMA (710.00 € H.T.)
- Maîtrise d'œuvre Aménagement d'une voie de desserte et d'un parking Boulevard des Jardins : GEOLIS (14 350.00 € H.T.)
- Maîtrise d'œuvre Programme voirie 2024 : FBi-ie (5 000.00 € H.T.)
- Création sanitaire local sous la Mairie pour relocalisation de l'Association GLAD : Sarl SERHOCHIAN-BOUARD (2 045.66 € H.T.)

7. Election des Conseillers Municipaux au sein des Commissions Communales

Emmanuel SALGADO propose un vote à mains levées, accord des membres du Conseil Municipal.

Par délibérations en date du 18/06/2020, le Conseil Municipal a créé les Commissions Communales et a procédé à l'élection des membres.

Par délibération en date du 10/02/2022, du 10/03/2022, du 01/06/2023 et du 23/05/2024, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des Conseillers Municipaux au sein des Commissions Communales pour les postes devenus vacants.

Suite aux démissions de Mme Julia TOUYARD et de Mme Karine PERAUD, il est nécessaire d'élire un nouveau membre dans les Commissions dont un siège est vacant :

- Commission « Sport/Associations – Camping – Piscine – Gestion du personnel saisonnier » : un Président et six membres. Elire un nouveau membre de la majorité.
Pas de candidat - Commission réduite à un Président et cinq membres.
- Commission « Communication/Relation publique – Culture – Manifestations – Evènements – Commerçants » : un Président et six membres. Elire un nouveau membre de la majorité.
Pas de candidat - Commission réduite à un Président et cinq membres.
- Commission « Urbanisme – Tourisme » : une Présidente et huit membres. Elire un nouveau membre de l'opposition. Annie Lardon est candidate et élue membre de la Commission.

8. Election d'un Membre suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

Emmanuel SALGADO propose un vote à mains levées, accord des membres du Conseil Municipal.

La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) est composée d'un Président (M. le Maire), de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Suite à la démission de Mme Karine PERAUD, il est nécessaire d'élire un nouveau membre suppléant de l'opposition au sein de la C.A.O.

Annie Lardon est candidate et élue Membre suppléant de la C.A.O.

9. Déplacement d'un chemin rural sur le Hameau de Pleyne

Martine GINET revient sur l'historique du dossier et présente le plan de bornage et de division correspondant.

Le chemin rural, tel qu'il figure au cadastre aujourd'hui, coupe en deux une propriété bâtie vendue en 2016 ; la demande de déplacement de ce chemin rural remonte donc à 2016.

Cette demande a fait l'objet de :

- La délibération du 09/06/2016 actant le principe du déplacement, au Hameau de Pleyne, du chemin rural longeant en limite Ouest la parcelle AM 69 (désigné par la lettre a, d'une superficie de 274 m² AM 294 au document de modification du parcellaire cadastral N°19FY1500 du 23/01/2020) sur la parcelle AM 67 (198 m²) aux frais exclusifs des demandeurs M. et Mme FERRAND, acquéreurs de la propriété de Mme ROCHER constituée des parcelles AM 67, 68 et 69 traversée en son milieu par le chemin rural à déplacer ;
- L'enquête publique qui en avait suivi et qui s'était déroulée du 26/12/2016 au 10/01/2017, au cours de laquelle aucune observation n'avait été formulée ;
- La Délibération du 08/02/2017 pour un échange sans soulte entre :
 - la Commune, propriétaire du chemin rural à déplacer (réaffecté de la référence cadastrale AM 305)
 - et les propriétaires de la parcelle AM 67 (à l'origine de la demande de déplacement) ;
- La Délibération du 07/04/2022 pour un échange sans soulte entre :
 - la Commune, propriétaire de la parcelle cadastrée AM 306
 - le propriétaire de la parcelle AM 301, demandeur d'une modification à apporter au tracé du chemin rural défini en 2017.

Depuis, les demandes des parties intéressées ont évolué :

*Modification de l'emprise du chemin rural déplacé (muret clôture déduit de l'emprise future du chemin rural) renumérotée AM 300

*Réalisation d'un pan coupé (parcelle AM 303) pour améliorer la visibilité.

Martine GINET propose au Conseil Municipal de délibérer pour récapituler les différents échanges, afin de clore ce dossier et permettre la régularisation de l'acte authentique définitif.

A noter que les parties (Commune + 2 propriétaires) ont signé le Procès-Verbal de bornage contradictoire récapitulant les différentes modifications apportées depuis 2016.

A la question de Anne-Sophie BREYSSE demandant s'il existe un mur de chaque côté du chemin, Martine GINET répond qu'un mur existe déjà sur la propriété SOUVIGNET et de l'autre côté un mur existe en très mauvais état, ce mur sera réhabilité par les époux FERRAND.

Adopté à l'unanimité

10. Décision Modificative Budgétaire N°1 Budget Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Décision Modificative Budgétaire N°1 du Budget de la Commune :

<u>Section de Fonctionnement</u> :	*Dépenses	+ 1 820 €
	*Recettes	+ 1 820 €
<u>Section d'Investissement</u> :	*Dépenses	+ 4 510 €
	*Recettes	+ 4510 €

Adopté à l'unanimité

11. Attribution chèques cadeaux Cadhoc aux employés communaux

Depuis 2012, il a été décidé d'attribuer un chèque Cadhoc à chaque employé communal. Depuis 2020, le montant du chèque Cadhoc attribué à chaque employé communal est fixé à 70 €.

Monsieur le Maire propose d'attribuer un chèque cadeau Cadhoc d'un montant de 70 € à chaque employé communal (16 titulaires et 6 contractuels) pour les fêtes de fin d'année 2024.

Sylvie MARCOUX : augmentation du montant de ces chèques ?
Emmanuel SALGADO : à voir pour l'année prochaine.

Ces chèques Cadhoc seront remis le 22 novembre au personnel. Au cours de cette soirée, Josiane PAULET et Serge FOURNEL seront mis à l'honneur à l'occasion de leur départ à la retraite.

Adopté à l'unanimité

12. Astreintes hivernales 2024 - 2025 : personnel du Service Technique

Monsieur le Maire explique le fonctionnement mis en place pour les astreintes du personnel du Service Technique pour l'hiver 2024 - 2025 (idem hiver 2023 - 2024) :

- Mise en place du vendredi 22/11/2024 au vendredi 07/03/2025, soit 15 semaines,

- Planning établi du vendredi 12 h 30 au vendredi suivant 12 h 30,
- Astreintes mises en place par équipe de 5 personnes (1 patrouilleur et 4 agents),
- Indemnité d'astreinte pour la semaine complète : 159.20 € + le lundi suivant l'astreinte récupéré en repos compensateur uniquement par le patrouilleur,
- Pour les semaines de Noël et du Jour de l'An : indemnité d'astreinte pour la semaine complète : 205.75 €.

Soit un coût total pour les astreintes (avec la prise en compte des récupérations) de 15 557,10 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de rajouter à ce montant, le coût du carburant, du sel, de la pouzzolane ainsi que les factures des entreprises MOINE Hervé et MOINE Bernard qui effectuent le déneigement.

Adopté à l'unanimité

13. Assurance groupe sur les risques statutaires

Pour garantir la Commune contre les risques financiers découlant de la protection statutaire des agents en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service, il est indispensable d'avoir une assurance à cet effet.

Depuis de nombreuses années, le Centre de Gestion de la Haute-Loire souscrit un contrat groupe d'assurance statutaire qui permet aux collectivités d'avoir une couverture sûre et mutualisée. La force d'achat constituée par ce groupement donne de réelles possibilités de négociation avec les assureurs tout en veillant à ce que les conditions souscrites couvrent le plus précisément possible les spécificités du statut de la Fonction Publique.

Le contrat groupe d'assurance statutaire actuellement en cours arrive à son terme le 31/12/2024. Le Conseil Municipal a décidé le 15/02/2024 de donner mandat au Centre de Gestion de Haute-Loire pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1^{er} janvier 2025, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Rappel du contrat en cours :

Assureur : CNP – Sofaxis devenu Relyens

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Conditions :

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : Taux 5.30 % (2021 et 2022) – Taux 5.41 % (2023) et Taux 6.49 % (2024)
- Agents titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : Taux inchangé pendant 4 ans 1.05 %

Après avoir pris connaissance du résumé des garanties du contrat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le Centre de Gestion de la Haute-Loire, comme suit :

Assureur : CNP – Relyens

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.73 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 1.15 %

Adopté à l'unanimité

14. Avenant N°1 au marché de Maîtrise d'Oeuvre : Construction de deux courts de tennis couverts

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en date du 06/07/2023, a décidé d'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre concernant la construction de deux courts de tennis couverts au Groupement STRATEGIE pour un taux d'honoraires de 8 %, soit un montant d'honoraires de 85 120.00 € H.T.

En raison des compléments d'études et de l'évolution du projet par rapport au programme initial, il est nécessaire de prévoir un Avenant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'Avenant N°1 au marché de Maîtrise d'œuvre : Construction de deux courts de tennis couverts pour un montant de 27 072.66 € H.T., soit un montant d'honoraires total de 112 192.66 € H.T.

Adopté à l'unanimité

15. Augmentation du montant de la ligne de trésorerie Budget Camping

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le montant de la ligne de trésorerie contractée pour le Budget Camping pour un montant de 50 000 €. La ligne de trésorerie actuelle est utilisée en totalité et des factures sont encore à payer.

Rappel des conditions de la ligne de trésorerie actuelle du Budget Camping :

Etablissement bancaire : Caisse d'Epargne

Montant : 100 000 €

Durée : 365 jours

Echéance : 19/04/2024

Taux d'intérêt applicable : €STER + marge de 0.59 %

Commission de non-utilisation : 0.25 %

Commission d'engagement : 160 €

Commission de mouvement : Néant
Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle, à terme échu

Monsieur le Maire précise que la Délégation de Service Public court jusqu'en 2028.

Adopté à l'unanimité

16. Tarifs 2025 Camping Municipal « La Fressange »

Bruno DUFAURE DE CITRES présente les tarifs proposés par Mme Forté, Présidente de la Sas RATATOUILLE, délégataire de la Délégation de Service Public :

- Vente d'une caravane 2 places et d'un mobil home
- Plus de location de tentes lodges car elles sont détruites suite aux orages de cet été
- Tarifs 2025 : + 2,5 % pour les emplacements nus, les chalets et les mobil-homes
- Pour les résidents mobil-home du 25/04 au 5/10 baisse du tarif (1 350 € au lieu de 1 545 €) mais paiement de l'électricité suite à utilisation des voitures électriques.
- Pour les résidents caravanes : tarifs identiques à ceux de 2024

Emilie Forté présentera le bilan 2024 du Camping au Conseil Municipal de février 2025.

Bruno DUFAURE DE CITRES propose de voter les tarifs 2025 du Camping Municipal « La Fressange » comme proposés par Mme Forté.

Adopté à l'unanimité

17. Subvention 2024 au titre du soutien à l'emploi sportif Tennis Club de Saint-Didier en Velay

Le Tennis Club demande au Conseil Municipal, comme les années précédentes (sauf en 2022), de délibérer sur la répartition de la subvention de 4 884.00 € allouée par la Commune lors du Conseil Municipal du 23/05/2024 comme suit :

- un montant de 1 630 € (815 heures annualisées à 2 € de l'heure) qui sert à participer au financement de l'emploi salarié sportif « Profession Sport » d'un moniteur de tennis diplômé d'Etat ;
- un montant de 3 254.00 € (le reste de la subvention) concourant au fonctionnement général du Club.

Bruno DUFAURE DE CITRES propose de délibérer sur cette répartition.

Adopté à l'unanimité

18. Subvention 2024 au titre du soutien à l'emploi sportif Basket Club Désidérien Séauvois

Le Basket Club Désidérien Séauvois, comme le Tennis Club de Saint-Didier en Velay, peut prétendre à une aide financière du Département de la Haute-Loire au titre d'un emploi salarié sportif « Profession Sport 43 » à hauteur de 2.00 € de l'heure.

Le Basket Club Désidérien Séauvois demande au Conseil Municipal, comme en 2023, de délibérer sur la répartition de la subvention de 2 242.80 € allouée par la Commune lors du Conseil Municipal du 23/05/2024.

Ce Club étant un Club intercommunal (St Didier en Velay et La Séauve sur Semène), les deux Communes doivent délibérer selon la répartition suivante : 1.34 € de l'heure pour St Didier en Velay et 0.66 € de l'heure pour La Séauve sur Semène.

Bruno DUFAURE DE CITRES propose au Conseil Municipal de délibérer sur la répartition de la subvention allouée par la Commune de St Didier en Velay (2 242.80 €) au Basket Club Désidérien Séauvois comme suit :

- un montant de 385.92 € (288 heures annualisées à 1.34 € de l'heure) qui sert à participer au financement de l'emploi salarié sportif « Profession Sport » d'un Educateur Sportif diplômé d'Etat ;
- un montant de 1 856.88 € (le reste de la subvention) concourant au fonctionnement général du Club.

Adopté à l'unanimité

19. Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire : Travaux Eclairage Public Parking RD 500 + Modification Eclairage Public Carrefour du Pas du Mont + Renouvellement bornes avec prises foraines Place Foch

Bruno DUFAURE DE CITRES explique la proposition du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire pour :

- Les travaux d'Eclairage Public pour le Parking nouvellement créé au niveau du 45 Route Nationale, à proximité de la RD 500. Rajout de points lumineux pour éclairage côté parking
- La modification de la délibération du 21/03/2024 concernant les travaux d'Eclairage Public du carrefour du Pas du Mont.
- Les travaux de renouvellement des bornes avec prises foraines de la Place Foch qui sont en très mauvais état.

Il propose d'accepter la proposition du Syndicat d'Energies de la Haute-Loire pour un montant de 9 627.02 €.

Adopté à l'unanimité

Sylvie MARCOUX : le nouveau parking a-t-il un nom ?

Emmanuel SALGADO : « Parking des Barabans ». Ce parking est très utilisé. Installation de nouveaux points de collecte des déchets sur le parking.

Prochainement : installation de nouveaux points de collecte des déchets à Champvert, Lotissement St Roch, Cailloux, les Adreyts. D'autres points de collecte suivront.

Monsieur le Maire regrette que le tri ne soit pas encore fait correctement par la population, 25% des déchets collectés ne devraient pas se trouver dans les poubelles. Il appelle au civisme de chacun.

20. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2025

Suite aux orientations de l'État et à la distribution des fonds publics, il semble judicieux de déposer un seul dossier au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2025. Monsieur le maire propose de déposer un dossier comprenant :

* le report de la demande de subvention 2024 concernant la création de deux courts de tennis couverts pour un montant de 302 920 €

Emmanuel SALGADO précise que le projet est d'environ 1 400 000 € H.T., pas de subvention de l'ANS, subvention actée de 270 000 € de la Région Auvergne – Rhône-Alpes, on peut prévoir de la Fédération Française de Tennis entre 50 et 85 000 €, fonds de concours de la Communauté de Communes « Loire-Semène » 64 791 €.

Le Club de Tennis compte plus de 280 licenciés, plus les collégiens. Les clubs de St Just Malmont et la Seauve sur Semène ont fait part de leur intérêt à utiliser ces courts de tennis. Il faudra voir les modalités d'utilisation et les modalités financières pour les clubs extérieurs. Pas de coût important de fonctionnement à prévoir car pas de chauffage.

Frédéric LARGERON : reste à charge pour la Commune pour la construction de ces deux courts de tennis ?

Emmanuel SALGADO : 800 000 € pour la Commune. Il pense que le montant total sera moins élevé que l'estimatif. Il faut attendre la réunion de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire précise que la Commune manque actuellement de ressources foncières et doit avoir recours à des emprunts L'implantation de zones économiques serait souhaitable.

* la réhabilitation d'un local associatif vacant en local de santé pour l'accueil d'un dentiste. Subvention de 40 % du LEADER, la Région Auvergne – Rhône-Alpes devrait subventionner à 50 %. Une subvention de 58 000 € est demandée au titre de la D.E.T.R. 2025.

Ce qui ferait un total d'environ 360 920 € pour cette D.E.T.R. 2025

Adopté à l'unanimité

21. , Demande de subvention auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes au titre du PACTE Santé

Emmanuel SALGADO : aménagement d'un cabinet dentaire sur la Commune au Clos. Montant estimatif : réhabilitation du local existant 80 000 € H.T. et 220 000 € H.T. pour l'extension soit un total de 300 000 € H.T.

Pour obtenir une subvention pour l'installation d'un dentiste, la Région Auvergne – Rhône-Alpes exige un médecin supplémentaire.

Les différents acteurs concernés ont bien compris l'intérêt pour notre territoire d'avoir un dentiste.

Négociations avec les membres de la Maison de Santé et le Maire de la Séauve sur Semène qui souhaitait l'installation d'un médecin sur sa Commune

Un médecin supplémentaire intégrera donc la Maison de Santé début janvier 2025, ce qui permettra des permanences dans la Commune de la Séauve sur Semène qui mettra un local à sa disposition.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes au titre du PACTE Santé pour la réhabilitation d'un local associatif vacant en local de santé pour l'accueil d'un dentiste. Subvention de 50 %, soit 150 000 €.

Adopté à l'unanimité

22. Demande de subvention LEADER pour le programme Haute-Loire 2023-2027

Emmanuel Salgado propose de déposer une demande de subvention auprès du LEADER d'un montant de 32 000 € pour le programme Haute-Loire 2023-2027 pour la réhabilitation d'un local associatif vacant en local de santé concernant l'accueil d'un dentiste. Subvention de 40 % du montant de la réhabilitation : 80 000 € H.T.

Adopté à l'unanimité

23. Questions diverses

*Anne Sophie BREYSSE : quelle organisation avec l'arrivée du nouveau médecin ?

Emmanuel SALGADO : il intégrera la SCI Pôle Santé, plusieurs demi-journées par semaine à La Séauve sur Semène dans un local mis à sa disposition et il remplacera des médecins de St Didier.

*Christian BLACHON : pas d'éclairage aux Adreys.

Bruno DUFAURE DE CITRES : tous les dysfonctionnements ont été pris en compte et le nécessaire va être fait

*Frédéric LARGERON : état des chemins et en particulier le chemin de Montméat.

Emmanuel SALGADO : le chemin de Montméat sera refait après l'hiver.

*François PAULENARD :

- remercie l'association « Flâneries des Arts » qui, suite à sa dissolution, a donné 3 900 € à AEDE, Association qui gère les événements culturels de la Commune. Ceci vient en plus du remboursement de la subvention de 1 000 € donnée pour la venue d'une pianiste.
- Comédie de St Etienne : spectacle le jeudi 21 novembre pour les élèves des collèges et pour les CM2 et le mercredi 20 novembre séance tout public au tarif de 5 €.
- Commerçants : Marché de Producteurs le 29 novembre.
- Spectacle de Noël : mardi 17 décembre pour les enfants des écoles au cinéma-théâtre.

*Martine GINET : aide programmée pour l'amélioration de l'habitat.

2 volets :

- lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements au vieillissement de la population et vacance de logements
- embellissement des façades

Le Conseil Communautaire a attribué le marché pour l'OPAH à SOLIHA 43 qui est l'accompagnateur historique sur Le territoire depuis le dispositif « HABITER MIEUX ».

Missions de SOLIHA : dès Novembre-Décembre réunions publiques, plaquettes infos, courriers à destination grand public, professionnels de l'immobilier, de la construction, des élus, des personnels mairie et maisons « France Service », des travailleurs sociaux. Mise en place de permanences.

Le montant prévisionnel global pour la Communauté de Communes s'élève à 592 615 €. Périmètre renforcé St Didier en Velay montant prévisionnel jusqu'en 2027 = 33 000 € dont 15 000 € pour les aides aux façades. L'OPAH devrait générer 7 millions d'euros de travaux pour les entreprises locales. Pour les façades réalisation d'un Cahier des Charges de prescriptions architecturales

*Emmanuel SALGADO :

- Cérémonie du 11 novembre : lundi 11 novembre
- Prochain Conseil Municipal : 12 décembre 2024
- Vœux du Maire, accueil des bébés 2024 et accueil des nouveaux habitants : vendredi 24 janvier 2025 à 18 h 30 Salle Polyvalente.
- Recrutement de Charlotte VANHAELEN au sein du Service Technique pour un CDD de 6 mois à compter du 06 décembre 2024. Une mise à jour de l'organigramme du Service Technique a été fait suite à ce nouveau recrutement et au départ à la retraite de deux employés.
- « Parking des Barabans » : subvention obtenue 8 804 € au titre des Amendes de Police 2024

Fin du Conseil Municipal à 21 H 38

Le Maire,



E. SALGADO.